

**COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2018**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Absents / Excusés** : Gillot Mickael, Dherbassy Sylvain, Virginie Terpan (arrivée en cours de réunion).

**Secrétaire de séance** : Josette Rimet-Meille

Signature du registre des délibérations du 21 septembre 2018

**1/ Clôture du budget eau et assainissement au 31/12/2018**

Suite aux diverses dispositions législatives, la commune de Bessins va devoir transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes (SMVIC) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les services compétents de la Communauté de Communes en assureront désormais la gestion : alimentation en eau potable, entretien du réseau et facturation.

Durant l'année 2019 le prix du m<sup>3</sup> d'eau sur notre commune ne va pas évoluer, il restera à son niveau particulièrement intéressant de 0.61€ par m<sup>3</sup>.

A compter de 2020 ce tarif sera progressivement réévaluer jusqu'en 2024 afin que l'ensemble des communes du territoires ait un tarif unique soit 1.06€ par m<sup>3</sup>.

**2/ Désignation d'un délégué et d'un suppléant à compter de 2019 à la régie des eaux**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 20019, deux délégués ont été désignés à la nouvelle régie de l'eau :

- Titulaire : M. LAMBERT Aimé
- Suppléant : Mme RIMET-MEILLE Josette

**3/ Autorisation du paiement des dépenses d'investissement en 2019**

Afin de pouvoir réaliser des travaux avant l'adoption du budget 2019, les élus ont décidé d'affecter 30 700€ en vue des prochains travaux.

**4/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire**

Des modifications ont été apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) qui comportera désormais 2 vice-présidents au lieu de 3.

**5/ Convention avec le Syndicat d'Energie pour l'accompagnement en matière d'urbanisme**

Une convention sera signée avec le Syndicat d'électricité (SEDI) afin de bénéficier d'un accompagnement gratuit en matière d'urbanisme.

**6/ Coupes affouagères- montant et attribution**

Deux coupes affouagères ont été attribuées au prix de 250€ chacune.

N°1 à M MONTEL

N°2 à Mme GOLA